



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



25116678



11 AOUT 2025

Greffé

N° d'entreprise : **0414 089 535**

Nom

(en entier) : **Foncière Engis**

(en abrégé) :

Forme légale : **société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue du Parc industriel 5, 4480 Engis**

Objet de l'acte : Renouvellement du mandat du commissaire

Extrait des décisions écrites et unanimes des actionnaires de 17 juin 2025:

1. Renouvellement du mandat du commissaire

Les actionnaires décident de renouveler le mandat de commissaire de la société ERNST & YOUNG Réviseurs d'Entreprises SRL, dont les bureaux sont situés à 4000 Liège, Rue des Guillemins 129/3, représentée par Madame Emilie Van Callement, pour la vérification des comptes des exercices comptables 2025, 2026 et 2027.

Son mandat aura une durée de trois ans et expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2028, assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2027.

2. Procuration spéciale

Les actionnaires décident de donner mandat à Maître Virginie Frémat, Maître Rik Sebrechts, Maître Frederik Verstreken, Maître Margot Horowitz ou tout autre avocat du cabinet d'avocats "DLA Piper UK LLP", dont les bureaux sont établis Rue aux Laines 70 à 1000 Bruxelles et Lange Gasthuisstraat 39 à 2000 Anvers, chacun d'eux pouvant agir seul et avec pouvoir de substitution, afin de (i) procéder à la publication des décisions prises aux annexes du Moniteur belge, notamment en signant et déposant, en tant que mandataires spéciaux, les formulaires de publication I et II, (ii) adapter l'inscription de la Société à la Banque-Carrefour des Entreprises et auprès de l'administration de la TVA; et (iii) accomplir toutes démarches utiles, et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire à cette fin.

Frederik Verstreken
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/09/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).